

Vendredi le 30 MARS 2007 ✕ Volume 1 Numéro 1

à surveiller

Rencontre de la Table
de coordination
régionale en santé
publique le vendredi
20 avril 2007, à 9h.
CSRA.

Rencontres du Comité
PARSP-PALSP à
l'Agence SSS MCQ:

- Vendredi 30 mars
2007 9 h
- Vendredi 4 mai 2007
9 h
- Vendredi 1er juin
2007 9 h

Liste des membres
des instances

Mot du directeur de santé publique



J'ai le plaisir de vous présenter une nouvelle version de notre bulletin *Des communautés en santé* qui, on s'en souvient, avait accompagné les premières étapes d'implantation du Plan d'action régional de santé publique et des plans d'action locaux. (PAR et PAL)

Lire cet article

Un projet appuyé par des mécanismes de collaboration

Des communautés

en santé est une infolettre publiée par la Direction de santé publique de l'Agence de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, en collaboration avec les intervenants santé publique des Réseaux locaux de la région.

Vous avez des questions et des textes ou illustrations à diffuser? Faites-les parvenir en cliquant ici!

Le succès du déploiement et de l'implantation des activités et services de santé publique en Mauricie-Centre-du-Québec peut compter sur l'appui de trois instances spécifiques : la Table de coordination régionale de santé publique, le comité « externe » de pilotage PARSP-PALSP et l'équipe de projet PARSP de la Direction de santé publique.

[☐ Lire cet article](#)

PNSP : une lecture stratégique des conditions de mise en œuvre

Réflexion sur les nouvelles règles du jeu en santé publique

Dans le contexte de la mise en œuvre du Programme national de santé publique, duquel découlent le Plan d'action régional et les plans d'action locaux, un document éclairant propose une réflexion de première valeur sur les enjeux actuels.

[☐ Lire cet article](#)

La mise en œuvre du PARSP/PALSP : une démarche commune !

Au-delà des exigences légales, la mise en œuvre commune du PARSP et PALSP prend tout son sens dans l'approche régionale/locale préconisée. C'est un bel exemple de partenariat qui vise, tout en respectant les rôles respectifs des partenaires, à créer une synergie capable de produire des impacts améliorés sur les résultats attendus de santé publique.

[☐ Lire cet article](#)

© Des communautés en santé, 2007. Tous droits réservés.
Si vous ne voulez plus recevoir cette Infolettre, [cliquez ici](#).

rubriques

Documents utiles

Envoyer à un ami

Imprimer

Mot du directeur de santé publique

J'ai le plaisir de vous présenter une nouvelle version de notre bulletin *Des communautés en santé* qui, on s'en souvient, avait accompagné les premières étapes d'implantation du Plan d'action régional de santé publique et des plans d'action locaux. (PAR et PAL)

Ce nouveau bulletin informatisé se veut pratique, facile à lire, moins dépendant du papier donc écologique, flexible. Il a pour objectif de fournir l'état d'avancement des travaux nombreux et intenses qui se déroulent dans chacun des établissements de la Mauricie et du Centre du Québec ainsi qu'à la Direction de santé publique.

Avec des articles concis et des références facilement accessibles à des documents utiles, le bulletin permettra aux nouveaux partenaires de trouver rapidement l'information de base pour s'intégrer à la démarche. Il offrira, par ailleurs, aux acteurs du projet des mises à jour, des rappels des concepts et activités ainsi qu'un coup de chapeau aux réalisations des collègues à travers le réseau.

L'infolettre *Des communautés en santé* vous appartient. C'est un véhicule d'information et un lieu de partage que je vous invite à utiliser aussi souvent que vous le jugerez



à propos pour transmettre vos interrogations et vos succès. C'est aussi un médium interactif qui vous permet de communiquer avec les auteurs des articles d'un simple clic de souris sur leur signature. En somme, une technologie qui nous aide à resserrer nos liens pour viser l'atteinte de nos objectifs. À nous d'en profiter.

André Dontigny

Directeur de santé publique
ASSS MCQ

Fermer la fenêtre

Vous voulez communiquer avec l'auteur de cet article ?
Cliquez sur son nom.

N.B. Pour les utilisateurs de Lotus Notes. veuillez configurer votre Internet Explorer de la façon suivante : Outils, Options Internet, Programmes, Courrier électronique, choisir Lotus Notes. Cliquez sur Appliquer.

© Des communautés en santé, 2007. Tous droits réservés.
Si vous ne voulez plus recevoir cette Infolettre, [cliquez ici](#).

rubriques

 Documents utiles

Un projet appuyé par des mécanismes de collaboration

Le succès du déploiement et de l'implantation des activités et services de santé publique en Mauricie-Centre-du-Québec peut compter sur l'appui de trois instances spécifiques : la Table de coordination régionale de santé publique, le comité « externe » de pilotage PARSP-PALSP et l'équipe de projet PARSP de la Direction de santé publique.

Le directeur de la santé publique, André Dontigny, a convié les directeurs responsables de la santé publique en CSSS à la création de la TCRSP au printemps 2006. Cette table réunit les huit responsables locaux, le directeur de la santé publique à l'Agence, son adjointe médicale en promotion et prévention ainsi qu'une professionnelle pour le soutien des travaux. Le mandat de la TCRSP est d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre du PARSP et des PALSP. Ainsi, la TCRSP participe à la définition des priorités communes locales/régionales et en assure la coordination. Ces priorités concernent les orientations, les stratégies, les dossiers prioritaires annuels et les conditions de succès relatives au développement de ces priorités.

Dans la foulée de l'adoption des plans d'action locaux de santé publique au printemps 2004, le comité « externe » de pilotage, réunissant des représentants des huit établissements locaux et des membres de l'équipe de la DSP, travaille à la définition d'un cycle de gestion conjoint CSSS-DSP pour les plans d'action de santé publique, apporte à l'attention de la DSP diverses préoccupations ou problématiques vécues sur le terrain,

 Envoyer à un ami

 Imprimer

s'assure de la cohérence régionale-locale de ce projet, et travaille à la mobilisation des acteurs concernés. Ce comité reçoit son mandat de la TCRSP.

Le comité de projet PARSP interne à la direction de santé publique assure la coordination du projet, voit à établir les liens avec les équipes de la direction, prépare les propositions d'approches, d'outils, de processus de travail pour le bénéfice du comité « externe » de pilotage. Ce comité reçoit son mandat du directeur de santé publique à la DSP.

[Qui sont les membres des instances...](#)

Lucie Lafrance

Agence de la santé et services sociaux
Mauricie-Centre-du-Québec

Fermer la fenêtre

Vous voulez communiquer avec l'auteur de cet article ?

Cliquez sur son nom.

N.B. Pour les utilisateurs de Lotus Notes. veuillez configurer votre Internet Explorer de la façon suivante : Outils, Options Internet, Programmes, Courrier électronique, choisir Lotus Notes. Cliquez sur Appliquer.

© Des communautés en santé, 2007. Tous droits réservés.
Si vous ne voulez plus recevoir cette Infolettre, [cliquez ici](#).

rubriques

 Documents utiles

PNSP : une lecture stratégique des conditions de mise en œuvre

Réflexion sur les nouvelles règles du jeu en santé publique

Dans le contexte de la mise en œuvre du Programme national de santé publique, duquel découlent le Plan d'action régional et les plans d'action locaux, un document éclairant propose une réflexion de première valeur sur les enjeux actuels. L'ouvrage rédigé par Andrée Laberge de la Direction de santé publique de la Capitale nationale et Josée Morrissette de l'Institut national de santé publique en collaboration avec Monique Imbeau, également de l'INSPQ, s'intitule *Programme national de santé publique : une lecture stratégique des conditions de mise en œuvre*. C'est à lire pour mieux comprendre les nouvelles règles du jeu qui touchent la santé publique dans le contexte de l'implantation des réseaux locaux et des nouvelles missions de l'Agence de santé et services sociaux.

Les auteurs y font état des changements enclenchés et de leurs impacts prévisibles sur les organisations. Ils énoncent les défis qui se posent aux intervenants en termes de transformation des pratiques en santé publique, de soutien au changement et de développement de compétences requises face à ces nouveaux enjeux.

Des extraits :

- *Avec la Loi 83, les directions de santé publique en tant que direction de L'Agence pourraient être dorénavant plus éloignées des centres de décision*

 Envoyer à un ami

 Imprimer

locaux qui acquièrent une nouvelle forme d'autonomie et plus de pouvoir en matière de prévention. - p. 6

- *Dans le cas des RLS, les collaborations établies sont soutenues et encadrées par une Loi (Loi 83) et des ententes formelles de gestion, alors que celles souhaitées par les instances de santé publique reposent principalement sur la bonne volonté et la motivation des acteurs concernés. p. 6*
- *La capacité des instances régionales de santé publique de développer les liens d'interdépendance requis pour une action intégrée et efficace dépendra en grande partie de la nature des liens qu'elles pourront établir avec les CSSS et les RLS.*

Adaptation des pratiques, nouvelles approches, expérimentation de nouvelles façon de faire, et surtout nouveaux mécanismes de collaboration s'inscrivant, non plus dans un leadership normatif, mais dans un leadership de mobilisation et de soutien (-p. 10), tout cela interpelle les acteurs du réseau de la santé publique qui doivent se repositionner dans le réseau plus large de la santé et des services sociaux.

[Consulter le document](#)

René Lord

Conseiller en communication
ASSS MCQ

Fermer la fenêtre

Vous voulez communiquer avec l'auteur de cet article ?
Cliquez sur son nom.

N.B. Pour les utilisateurs de Lotus Notes. veuillez configurer votre Internet Explorer de la façon suivante : Outils, Options Internet, Programmes, Courrier électronique, choisir Lotus Notes. Cliquez sur Appliquer.

© Des communautés en santé, 2007. Tous droits réservés.
Si vous ne voulez plus recevoir cette Infolettre, [cliquez ici](#).

rubriques

 Documents utiles

La mise en œuvre du PARSP/PALSP : une démarche commune !

Au-delà des exigences légales, la mise en œuvre commune du PARSP et PALSP prend tout son sens dans l'approche régionale/locale préconisée. C'est un bel exemple de partenariat qui vise, tout en respectant les rôles respectifs des partenaires, à créer une synergie capable de produire des impacts améliorés sur les résultats attendus de santé publique.

Les résultats passent par un positionnement adéquat du programme de santé publique face aux autres programmes-services et aux projets cliniques. Dans la mesure où les stratégies, les actions et les résultats attendus sont clairement exprimés et bien articulés, il est alors plus facile d'inclure ces dimensions dans la toile de fond de la santé et des services sociaux régionale et locale. Donc, pour la santé publique cela signifie de pouvoir se positionner en amont et en transversalité des continuum de services en lien avec la responsabilité populationnelle.

Pour faciliter cette dynamique régionale/locale, on a institué un cycle de gestion bi-annuelle pour planifier et suivre des résultats communément convenus. Appuyé par des mécanismes de collaboration et une démarche structurante, le cycle de gestion des actions du PARSP/PALSP se veut un outil régional/local privilégié pour une meilleure articulation du programme de santé publique.

Il s'agit d'un effort collectif pour constamment améliorer notre offre de services, pour une plus grande cohérence, une plus grande force.

 Envoyer à un ami

 Imprimer

André Cloutier

Adjoint administratif
Direction de santé publique.

Fermer la fenêtre

Vous voulez communiquer avec l'auteur de cet article ?
Cliquez sur son nom.

N.B. Pour les utilisateurs de Lotus Notes. veuillez configurer votre Internet Explorer de la façon suivante : Outils, Options Internet, Programmes, Courrier électronique, choisir Lotus Notes. Cliquez sur Appliquer.

© Des communautés en santé, 2007. Tous droits réservés.
Si vous ne voulez plus recevoir cette Infolettre, [cliquez ici](#).